

La Validation des Acquis de l'Expérience, ou comment transformer son expérience en diplôme

Pour obtenir un diplôme ou une certification, la voie la plus courante est de suivre une formation puis de se présenter à l'examen. Pour les adultes, il existe une autre solution : **la VAE**. Cette démarche consiste à faire valoir son expérience professionnelle, qui peut alors valider tout ou une partie d'un diplôme.

Proposée par le **Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA)**, **la VAE** est une mesure permettant à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études, son statut (demandeur d'emploi, salarié, bénévole...) de faire valider les acquis de son expérience professionnelle, et ce gratuitement. L'objectif est d'obtenir un diplôme correspondant à son expérience. A noter que la mention VAE n'apparaît pas sur le diplôme, ce dernier a la même valeur que celui obtenu en parcours initial.

En savoir plus sur la VAE [cliquez-ici](#)

Actualités

Pas d'actualités pour l'instant

Liens utiles

Le site de la VAE

VAE, mode d'emploi

Quel diplôme ?

Si l'on souhaite obtenir un diplôme du CAP au BTS, c'est le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) qu'il faut contacter. Plus de 700 diplômes de l'enseignement technologique et professionnel sont accessibles par la VAE. Ces diplômes sont classés en niveaux auxquels correspondent des emplois, de III à VI, soit d'ouvrier/ employé à technicien supérieur / contremaître.

Qui est concerné ?

Que l'on soit demandeur d'emploi ou en activité, il est possible de faire une demande de validation. Pour cela, il faut avoir exercé une ou des activités (en France ou à l'étranger) pendant au moins un an, en rapport avec le diplôme visé, en continu ou en discontinu, à temps plein ou à temps partiel.

Quelle est la procédure ?

Il existe plusieurs possibilités pour se lancer dans une démarche de VAE : assister à une réunion d'information collective (consulter le calendrier sur vae-lorraine.fr) ou se rendre directement dans l'un des GRETA de Lorraine.

De quelle aide peut-on bénéficier ?

Le DAVA propose également plusieurs prestations d'accompagnement. Ainsi, le candidat à la VAE est guidé par un conseiller dans l'élaboration de son dossier. Cette prestation est payante, mais de multiples solutions de financement existent comme le CPF ou le financement par la Région Grand Est pour les demandeurs d'emploi. Là encore, le conseiller en validation peut apporter son aide pour rechercher un financement. Se faire accompagner, c'est donc mettre toutes les chances de son côté.